



La pension versée pour mes enfants

Par **kurddy**, le **25/05/2009** à **07:41**

Bonjour, voilà maintenant 5 ans que je paye la pension pour mes trois enfants après mon divorce. Malgré le fait qu'une de mes filles n'est jamais venue me voir durant ces 5 ans, j'ai continué à verser la pension aussi bien pour elle que pour les deux autres, et maintenant qu'elle va avoir 19 ans, qu'elle continue des études et qu'elle vit avec son "fiancé" depuis plusieurs mois, fiancé qui travaille et qui gagne bien sa vie, dois-je continuer à payer la pension pour elle où puis-je considérer qu'elle est maintenant indépendante ? Merci

Par **Marion2**, le **25/05/2009** à **09:35**

Bonjour kurddy,

Ne faites rien sans autorisation du JAF.

Envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales en expliquant la situation.

Cordialement.

Par **kurddy**, le **25/05/2009** à **10:10**

merci pour votre réponse aussi rapide. je vais donc suivre votre conseil et ne faire valoir que le seul droit que nous procure un divorce : celui de payer. Merci encore